

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Conseil Communautaire De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 03 février 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-deux, le trois février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 28 janvier 2022, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	41
VOTANTS	49

CONVOCATION

Datée	Du 28/01/22
Affichée	du 28/01/22

OBJET

Vente de terrain sur la Zone Artisanale Saint-Pair à Rai à la Société Aiglonne des Tubes (SAT)

Acte rendu exécutoire après publication le 11 février 2022



Monsieur Jean-Marie GOUSSIN a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents: Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Charlène RENARD, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, François CARBONELL.

Pouvoirs: Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Nathalie RIBAULT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE

Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET Virginie VIOLET a donné pouvoir à François CARBONELL

Représentés : Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL Guy MARTEL représenté par Xavier COLLET

Absents excusés: Alexandra DEPARIS-AUBRIL

Nadège TROUILLET François HUREL Fabrice GLORIA

Absents: Pascal SUARD Serge GODARD

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20220203-2022-02-03-013-DE Date de télétransmission : 11/02/2022 Date de réception préfecture : 11/02/2022 Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economie expose aux membres du Conseil que la Société Aiglonne des Tubes (SAT) souhaite acquérir une parcelle de terrain sur la ZA de Saint-Pair, à Rai.

La SAT est actuellement locataire du bâtiment de 1 800 m² qu'elle occupe. Son activité consiste en la fabrication de bassins d'orage, de réservoirs en acier pour remplacer les canalisations classiques. Ces pièces d'un volume important nécessitent une zone de stockage étendue. C'est pourquoi la société se porte acquéreur d'une parcelle de 5 000 m², limitrophe du bâtiment loué.

Monsieur le Vice-Président propose de céder une parcelle de terrain située sur la partie encore non viabilisée de la ZA, d'une superficie de 5 000 m² selon le plan de division ci-annexé.

Les Domaines en date du 30/11/21, proposent une estimation à 8,95 € HT/m².

Le terrain étant non viabilisé, la Communauté de Communes propose une baisse de 25 % par rapport à cette estimation. Le prix de vente du terrain est donc fixé à 6,70 € HT/m².

- Vu l'avis des Domaines en date du 30 novembre 2021
- Considérant que le terrain est non viabilisé

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- VEND à la Société Aiglonnes des Tubes (SAT) un terrain d'une superficie de 5 000 m², sis sur la zone d'activité de Saint Pair à Rai, au prix de 6,70 € HT/m² soit un total de 33 500 € HT
- ➤ AUTORISE le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la cession de ce terrain

VOTE: UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après publication le 11 février 2022

